

PRESENTS : Yves CHEMINAL – Gérald COLLIN – Jacques MEYLAN – Marie-Claire TEPPE – Daniel BAUDIN – Catherine DENTAND – MAMET Lionel – GARNIER Emmanuel – Patrick CONDEVAUX – René BUGANZA – Edith BALTASSAT – Chantal FRARIN – Françoise DENIBOIRE – Thierry RAMBOSSON – Claude LEKIEFFRE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Bernard DECROUX à Daniel BAUDIN – David REY à Edith BALTASSAT – Corinne GARIN à Françoise DENIBOIRE – Céline BURKI à Chantal FRARIN

ABSENT S:

Stéphane DECROUX – Hervé SADDIER

Secrétaire de Séance : Lionel MAMET

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 06 Avril 2010.
-

-Retrait de l'Ecole de Musique Intercommunale

Après consultation du service juridique de l'Association des Maires (AMF74), celui-ci nous fait savoir qu'il convient d'entériner la décision du retrait de BONNE de l'école de musique intercommunale.

Néanmoins, la subvention pour l'année 2010 sera maintenue.

Voté à l'unanimité.

-Avis du Conseil sur Plan d'Exposition aux Bruits (P.E.B.)

Monsieur le Sous-Préfet demande l'avis du conseil suite à l'enquête publique du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome d'Annemasse, conformément à l'article R147-7 du code de l'urbanisme.

Après réflexion, débat et échanges, le conseil donne l'avis ci-dessous :

- Bruit important émis lors du passage des avions sur le plateau de Loëx
- Bruit important émis lors du passage des hélicoptères le long des Voirons

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 19 voix, demande la prise en compte de l'avis repris ci-dessus, à savoir :

- Bruit important émis lors du passage des avions sur le plateau de Loëx
 - Bruit important émis lors du passage des hélicoptères le long des Voirons
-

-Convention avec MESSIDOR pour le service technique

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors d'un précédent Conseil, les conseillers ont été favorables au partenariat avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (dit ESAT) MESSIDOR Rhône-Alpes d'Annemasse.

Cela consiste à rapprocher un travailleur handicapé vers un emploi réel dans le milieu ordinaire de travail. C'est un échange constructif pour mettre en œuvre un projet d'insertion cohérent avec l'offre du marché du travail et ce au profit de la personne handicapée. La finalité pour le travailleur handicapé, est qu'il prenne réellement conscience qu'un retour vers le milieu ordinaire de travail devient possible, ayant donné son accord pour cette tâche ponctuelle à effectuer dans notre collectivité.

A cet effet, il convient de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition individuelle d'un travailleur handicapé admis en ESAT, au service technique du 03 au 07 mai 2010 inclus,

pour l'entretien des espaces verts, sous le contrôle du responsable du service technique communal, et en sa qualité de tuteur envers ce travailleur handicapé.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 19 voix, pour, décide :

- **D'autoriser M. le Maire à signer la convention (11 articles) avec l'ESAT-MESSIDOR de Rhône-Alpes, établissement, sis 16-18 rue du Bois de la Rose à Ville la Grand, mais dont le siège est à CALUIRE – 65 route de Strasbourg, pour la mise à disposition d'un travailleur handicapé,**
-
- **D'accepter le règlement sur présentation de facture** selon l'article 3.1 de ladite convention

Mise au rebut de livres à la Médiathèque Municipale

M. le Maire donne la parole à Mme TEPPE, qui présente ce dossier.

Cette dernière indique qu'afin de pouvoir sortir des rayons de la Médiathèque, des ouvrages et magazines pour les mettre au rebut (décharge papier), le conseil doit approuver cette action.

Ce sont principalement des magazines hebdomadaires ou mensuels d'actualités des années 2008 et 2009.

Entendu cet exposé, et sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 19 voix pour, décide d'accepter de mettre au pilon les ouvrages suivants :

Nouvel Observateur 2009
Le Photographe 2008 à mai 2009
Micro pratique : 2008
Pleine vie 2008
Que choisir 2008
Ami des jardins 2008 & 2009
Rock & Folk 2008
Psychologie magazine : 2007 & 2008
Auto moto 2008 – début 2009
Alpes loisirs 2002
Première 2008
Onze 2008 & 2009
Sciences et vie junior 2008
Géo ado 2008

-Tarifs 2010/2011 – Restauration Scolaire et règlement intérieur

-Tarifs 2010/2011 – Garderie Périscolaire et règlement intérieur

-Tarifs 2010/2011 – Locations de salles

-Programme d'actions du patrimoine forestier de l'O.N.F.

Dossier retiré de l'ordre du jour par manque d'éléments pour prise de décision.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL SIS AU LIEU-DIT PARADIS LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 188

M. le Maire donne la parole à M. BAUDIN, Adjoint au Maire Délégué à l'urbanisme pour présenter ce dossier.

Ce dernier informe l'assemblée délibérante que la commune envisage la construction de 12 logements locatifs avec réalisation d'un parking d'une dizaine de places de stationnement.

Pour la réalisation de ce parking, la commune souhaite acquérir une partie du domaine public départemental pour une superficie approximative de 323 m² située au lieu-dit « Paradis » le long de la route départementale 188 et jouxtant la parcelle communale B1457. Ce tènement est destiné à être incorporé dans le domaine public de la commune afin d'y réaliser un parking public.

Il est précisé que France Domaine a estimé à 17 euros le m² de terrain, soit 5491 euros pour 323 m². Après avoir entendu l'exposé de M. BAUDIN, et sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 19 voix pour, décide :

- ***D'accepter l'acquisition foncière précitée,***
- ***De suivre l'estimation financière de France Domaine quant au coût d'acquisition énuméré ci-dessus.***

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- Retour d'informations diverses suite à la réunion avec la Gendarmerie et Police Municipale de ce jour.- Transmission support papier de la liste des subventions attribuées aux Associations.- Point sur la journée Fête du terroir du Dimanche 13/06/2010.- Clôture du Conseil à 22h30
Prochain Conseil	<ul style="list-style-type: none">- Non fixé à ce jour

Clôture du Conseil à 22h30.

oooOOOooo